

Aménagements paysagers

Ce BTSA forme à l'étude, à la gestion et à la réalisation de projets d'aménagements paysagers. Les élèves apprennent à concevoir, créer et aménager des espaces paysagers.

Au terme de leur formation, ils ou elles sont capables d'apporter des conseils techniques aux clients quant aux matériaux, à la végétation et aux équipements et d'élaborer des plans à l'aide d'outils informatiques pour que ceux-ci puissent visualiser le projet. Des estimations de coûts sont chiffrées pour répondre à des appels d'offres ou établir un devis. En tant que techniciens ou techniciennes paysagistes, ils ou elles doivent être en mesure d'assurer la planification et la conduite d'un chantier de création ou d'entretien d'espaces verts et d'encadrer une ou plusieurs équipes en faisant appliquer les consignes de sécurité.

Les élèves doivent faire preuve d'autonomie et d'anticipation dans la gestion des projets qui leur sont confiés et proposer éventuellement des adaptations en fonction des contraintes rencontrées.

Débouchés

Les titulaires de ce BTSA peuvent être employés dans une entreprise privée du paysage, en bureau d'études ou dans une collectivité territoriale.

Les préoccupations écologiques mais aussi l'implication des pouvoirs publics dans la préservation du patrimoine amènent les collectivités à accompagner leurs projets urbains d'un travail sur le paysage. C'est pourquoi ce secteur est en plein développement depuis plusieurs années et les candidatures aux formations de l'aménagement sont nombreuses.

Métiers accessibles :

- Concepteur ou conceptrice de paysages
- Conducteur ou conductrice de travaux paysagers
- Adjoint ou adjointe technique espaces verts

Accès à la formation

- Bac pro Aménagements paysagers ;
- Bac techno STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie, alimentation, environnement, territoires ;
- Bac général S.

Les connaissances et compétences nécessaires pour réussir cette formation (« attendus » de Parcoursup) figurent sur la fiche BTSA correspondante du site www.onisep.fr > Accès à la formation.

Programme

Domaine et Module	Horaire global sur les 2 ans
Projet de formation et professionnel : - M11 - Accompagnement du projet personnel et professionnel	87h
DOMAINE COMMUN	
Ouverture sur le monde : - M21 - Organisation économique, sociale et juridique	87h
- M22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174h
- M23 - Langue vivante	116h
Activités pluridisciplinaires du domaine commun	24h
- M31 - EPS	87h
DOMAINE PROFESSIONNEL	
Traitement des données et informatique : - M41 - Traitement des données	72h30
- M42 - Technologies de l'information et du multimédia	43h30
D4 - Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel : - M51 - Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	130h30
- M52 - Connaissance et gestion des végétaux	261h
- M53 - Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	188h30
- M54 - Gestion technico-économique de chantiers	101h30
- M55 - Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	130h30
- M61 - Stage(s)	12 à 16 sem
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel	150h
Initiative locale - M71 - Module d'initiative locale	87h

L'obtention du BTSA équivaut à 120 crédits (ECTS).

L'examen comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme.

1^{er} groupe : deux épreuves, en fin de formation,

- Expression française et culture socio-économique, coeff. 6
- Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel, coeff. 12

2^e groupe, sous forme de contrôle en cours d'année :

- Communication, coeff. 3, Langue vivante 1, coeff. 3, Traitement des données et informatique, coeff. 3, Analyse de la demande et diagnostic paysager, coeff. 3, Gestion d'un chantier d'aménagements paysagers, coeff. 6, EPS, coeff. 3 (points > 10), MIL, coeff. 3 (points > 10).
- Epreuve facultative langue vivante 2, coeff. 2 (points > 10)

Descriptif des matières

Enseignements scientifiques et techniques liés au secteur professionnel :

- **Contextes et déterminants des aménagements paysagers :** politiques publiques et réglementations territoriales, mesures de protection et de préservation du paysage, diagnostic paysager, etc.
- **Connaissances des végétaux et gestion des espaces paysagers :** Choix des végétaux, des techniques et matériels appropriés aux caractéristiques du milieu, etc.
- **Technique d'implantation et de construction :** conduite de travaux de génie civil et de constructions paysagères (travaux de terrassement, installation de réseaux hydraulique ou d'électricité et d'automatismes, etc.), qualité et conformité des travaux, etc.
- **Gestion technico-économique :** appels d'offres et devis, organisation et planification des activités de chantier, bilan économique, animation d'une équipe, etc.
- **Participation à l'élaboration d'un projet :** cahier des charges, démarche de conception, réalisation de documents graphiques et techniques, estimation de coûts.

Le module d'initiative locale (MIL) : mis en place par les équipes pédagogiques, le MIL dépend des opportunités locales. Il peut être orienté vers l'initiation à des techniques particulières ou une étude technico-économique.

Le module d'accompagnement au projet personnel et professionnel doit aider le ou la candidate à affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion professionnelle.

Stages (ne concerne pas les apprentis)

En formation initiale, 12 à 16 semaines de stages, dont 10 pendant l'année scolaire, complètent la formation.

Poursuites d'études

Bien que le BTSa soit conçu pour entrer sur le marché du travail, il peut donner lieu à une poursuite d'études :

- Second **BTSa** en un an.
- **Certificat de spécialisation** (CS - en apprentissage), par exemple dans l'académie d'Amiens :
 - Responsable technico-commercial en agrofournitures ou en agroéquipements - CFPPA-UFA du Paraclet à Cottenchy

Mais aussi hors académie :

- Collaborateur du concepteur paysagiste - Institut de Genéch à Lesquin
- Gestion des arbres d'ornement – CFA / CFPPAH de Saint-Germain-en-Laye

• **Licence professionnelle** en un an, par exemple :

- Aménagement du paysage, gestion et management de chantier d'aménagement – IUT de Vélizy
- Gestion différenciée des espaces verts - UFR Histoire, Géographie et Patrimoines de l'Université d'Artois
- Infographie paysagère – Faculté des sciences et technologies de Nancy

• **Classe préparatoire scientifique** post BTS(A)-DUT au Lycée agricole du Paraclet, Cottenchy. Cette formation prépare en un an aux concours C des écoles d'ingénieurs en agronomie, comme AgroParisTech ou Agrocampus-Ouest (voir la liste des écoles sur www.concours-agro-veto.net).

• **Ecole d'ingénieurs**, par exemple :

- diplôme d'ingénieur de l'Institut supérieur d'agriculture (ISA) de Lille, spécialité aménagement paysager de l'espace
- diplôme d'Etat de paysagiste, sur concours : Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage (Lille, par exemple).

Poursuites d'études possibles dans l'académie d'Amiens : consultez nos guides post-bac ou bac+2 sur www.onisep.fr/amiens.

Où se former dans l'académie d'Amiens ?

• **En lycée public :**

- Lycée général et technologique agricole (LEGTA) de l'Oise à Airion (60)

• **En apprentissage :**

- CFA horticole de la chambre d'agriculture de Laon (02)
- Lycée horticole de Ribécourt-Dreslincourt avec le CFA agricole et horticole de l'Oise, à Airion (60)
- CFPPA de la Baie de Somme à Abbeville en partenariat avec l'UFA de la MFR du Vimeu d'Yzengremer (80)

en savoir +

- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens

Consultez les documents de l'ONISEP :

En ligne sur www.onisep.fr/amiens : Guides « Entrer dans le sup - Après le bac », « Après le bac pro », « Après un bac + 2 ».

Au CDI de votre établissement, au centre d'information et d'orientation (CIO) ou en vente sur www.onisep.fr :

- Dossiers « Après le bac, le guide des études supérieures », « Classes prépa », « Les écoles d'ingénieurs », « Quels métiers demain ? » ; « Entreprendre » ,
- Parcours « Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ».

N'hésitez pas à rencontrer un ou une psychologue de l'Éducation nationale.